

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05-18/2026**

Date de convocation : 3 avril 2026

Date d'affichage : 3 avril 2026

Objet : Désignation des membres des commissions communales/extra communales

L'an deux mil vingt-six et le huit avril à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jocelyn BOUVIER, Maire.

Présents : Jocelyn BOUVIER – Ghislaine BARTHELON – Jérôme MALORON – Carole MOTTUEL – Sébastien RUAZ – Séverine CAPOGNA – Jérôme GUILLOUD – Pauline COLOMB – Jean-Yves DUBAUT – Véronique BOYER – Philippe CREUSEFOND – Sandra TARDY – Gaëtan IDELON – Maeva PARMENTIER – Michaël RUAZ.

Absents, excusés : Néant

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'article L 2121-22 du CGCT,

Vu la délibération 17/2026 relative à la création des commissions communales/extra communales.

Le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission est variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions. Le Maire est d'office membre de droit de toutes les commissions communales.

Un appel à candidature est lancé. Il est procédé, d'un commun accord, à un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désigner Ghislaine BARTHELON, Jérôme MALORON, Carole MOTTUEL, Pauline COLOMB, Maeva PARMENTIER et Véronique BOYER membres de la commission Administration Générale.

DECIDE de désigner Carole MOTTUEL, Jérôme MALORON et Véronique BOYER membres de la commission Urbanisme.

DECIDE de désigner Jérôme MALORON, Jérôme GUILLOUD, Sébastien RUAZ et Jean-Yves DUBAUT membres de la commission Voirie.

DECIDE de désigner Jérôme MALORON, Philippe CREUSEFOND et Michaël RUAZ membres de la commission Technique.

DECIDE de désigner Ghislaine BARTHELON, Véronique BOYER, Pauline COLOMB, Sandra TARDY, Gaëtan IDELON, Carole MOTTUEL et Séverine CAPOGNA membres de la commission Cadre de vie.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 9 avril 2026

Le Maire


Jocelyn BOUVIER